



Direction générale adjointe chargée du développement de la formation
Secrétariat de la commission d'équivalence de diplômes

Enquête effectuée du septembre à décembre 2017
auprès **des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques**
ayant obtenu une décision favorable de la commission d'équivalence de diplômes après le concours
organisé en 2013

Le résultat de la présente enquête porte sur un échantillonnage correspondant à 65% de la population concernée (65% des personnes interrogées ont répondu au questionnaire). N'ont été reprises, dans cette étude que les questions ayant obtenu au moins 50% de réponses.

Le profil des candidats ayant saisi la commission d'équivalence

Age :

76% des candidats ont entre 25 et 44 ans, dont plus de 51% entre 25 et 34 ans.

Les moins de 25 ans représentent plus de 12% des candidats,

Les plus de 45 ans, 9%

Sexe :

80% des candidats sont des femmes

La population concernée est relativement jeune et à très forte majorité féminine.

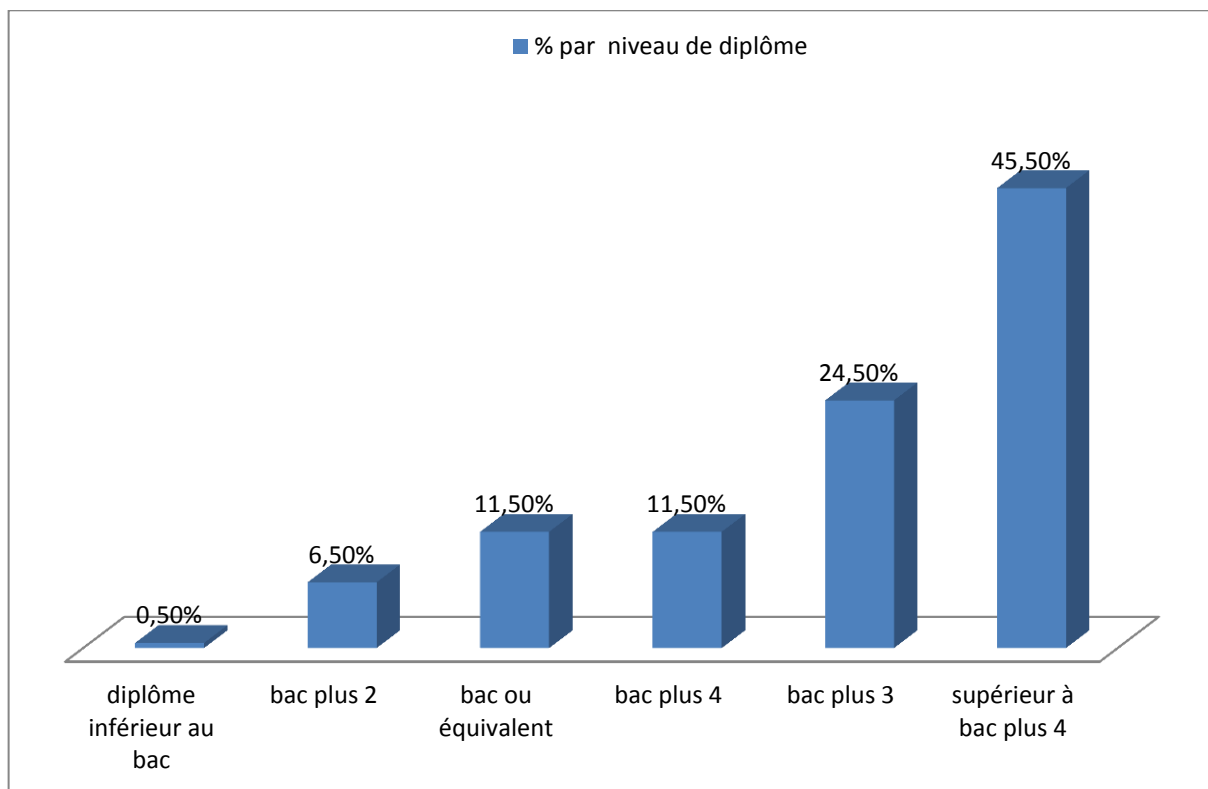
Caractéristiques du panel interrogé :

- Vis-à-vis de l'emploi
 1. Un peu plus de 67 % des personnes interrogées ont indiqué être en situation d'emploi au moment de la saisie de la commission. 80% de celles-ci ont un poste dans le secteur public.
 2. Parmi les candidats travaillant dans le secteur public : 55% d'entre eux sont des agents contractuels, le reste étant composé d'agents déjà titulaires dans un autre grade (un peu plus de 40 %) ou stagiaire.
 3. Durée de l'emploi : plus de 52 % des candidats en situation d'emploi, le sont depuis au moins 2 ans et presque 30% entre un et deux ans.
- Vis-à-vis du concours
 1. Lien emploi concours : 75% des candidats en situation d'emploi indiquent que ce dernier est en lien avec le concours.
 2. 17% des candidats ont déclaré ne pas avoir passé le concours en dépit de la décision favorable de la commission, et parmi ceux-ci, seuls 5% déclarent qu'ils le passeront ultérieurement.

- Vis-à-vis de l'employeur

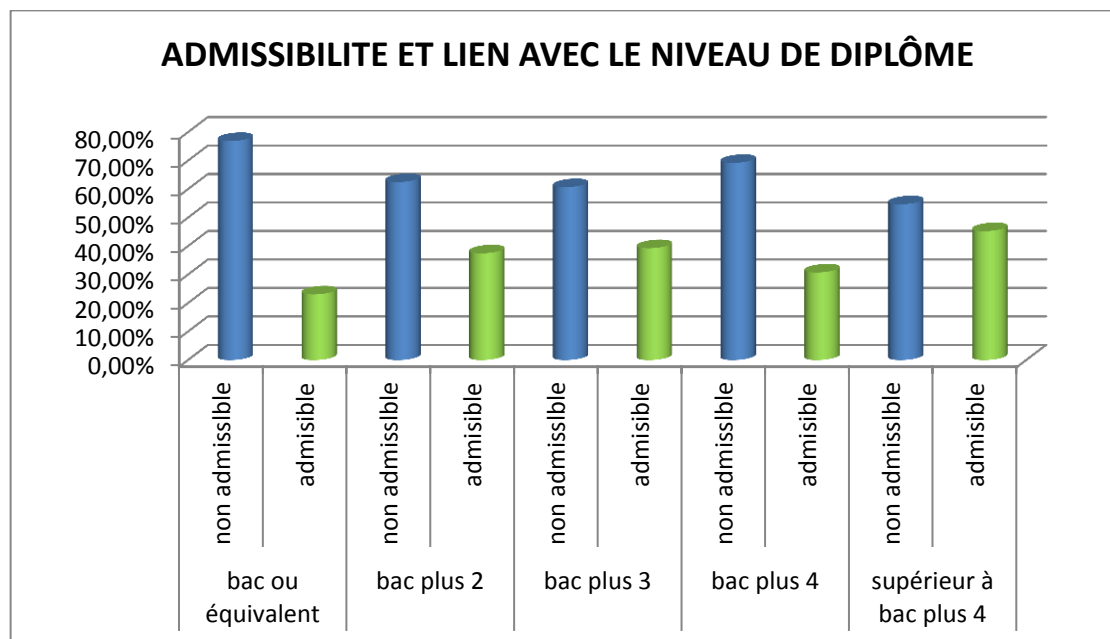
Les candidats se répartissent à peu près équitablement, quand ils sont en situation d'emploi, entre les communes de 20 000 à 79 900 habitants (22.7%), celles de plus de 80 000h (20.7%), ainsi que dans les communes de moins de 20 000H (24%) et dans les établissements publics de coopération intercommunale (22.7%),

- Vis-à-vis des diplômes

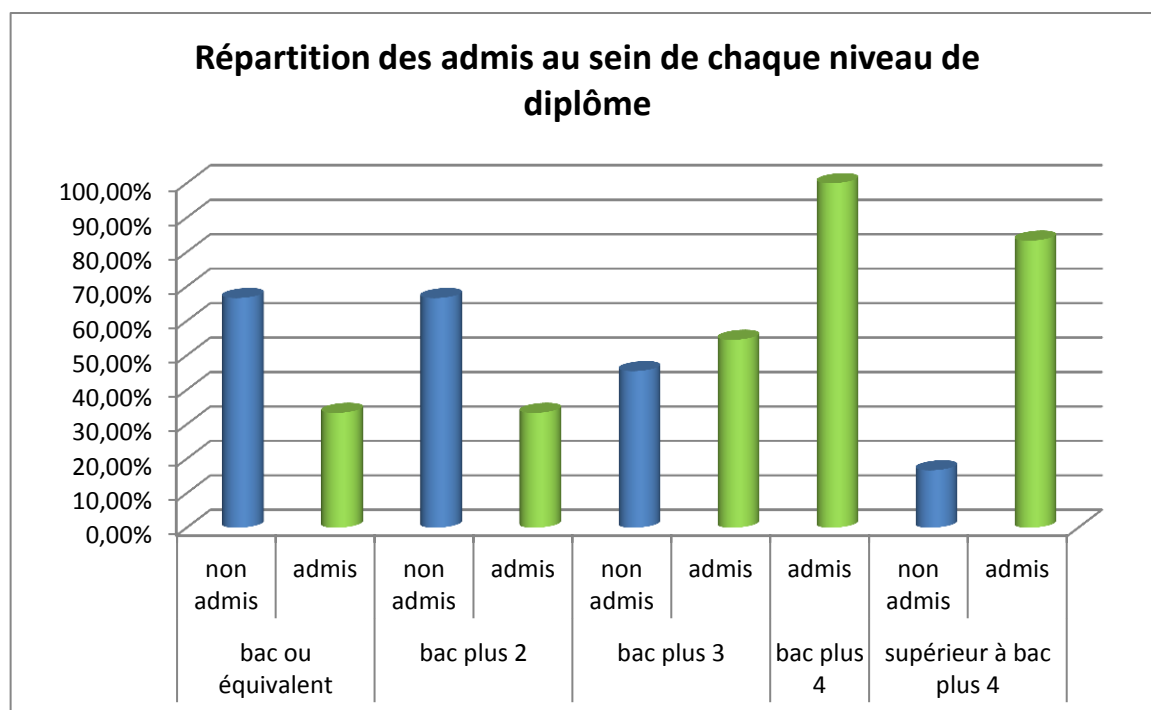


Une constatation récurrente sur ce type de concours : les candidats sont surdiplômés, au regard du niveau requis.

Diplômes et concours



Si les épreuves **écrites** sont assez défavorables pour les candidats de niveau bac, en revanche le rapport entre les admissibles et les non admissibles pour les autres niveaux de diplôme est assez similaire : les candidats de niveau bac plus 2 et 3 s'en sortent relativement bien, même si le rapport le plus favorable reste quand même au bénéfice des candidats les plus diplômés.



En revanche, en ce qui concerne **les admis**, le schéma ci-dessus démontre que le fait d'avoir fait des études supérieures est nettement un atout pour passer avec succès les épreuves **orales** du concours.

57% des candidats qui ont répondu au questionnaire ont précisé avoir tenté les épreuves du concours en 2016.

39% de ces candidats ont été déclarés admissibles et 27% ont été admis.

De manière générale, il peut être observé que le fait d'avoir une décision favorable de la commission et donc d'être impliqué dans un processus relativement long, semble inciter les candidats à passer les épreuves et donc à diminuer le taux d'absentéisme à ces dernières, celui-ci étant moins important pour ces candidats (43%) que la moyenne relevée pour ces concours. A titre de comparaison pour le concours de 2013 le taux d'absentéisme relevé par les organisateurs du concours (rapport entre admis à concourir et présents) était de 55% sur le concours externe.

Facteurs de réussite au concours et nomination :

Interrogés sur le facteur de réussite au concours, l'expérience professionnelle apparaît comme un des éléments de réussite citée dans 69% des cas : soit comme seul facteur, soit associé à d'autres : Elle apparaît comme seul facteur pour 16% des candidats, ou associée à la préparation au concours pour 16%, à la formation 22%, Voir associée aux trois éléments à la fois pour 16%.

A contrario seuls 9% des admis considère leur diplôme comme le seul facteur de réussite et 13% la préparation au concours seule.

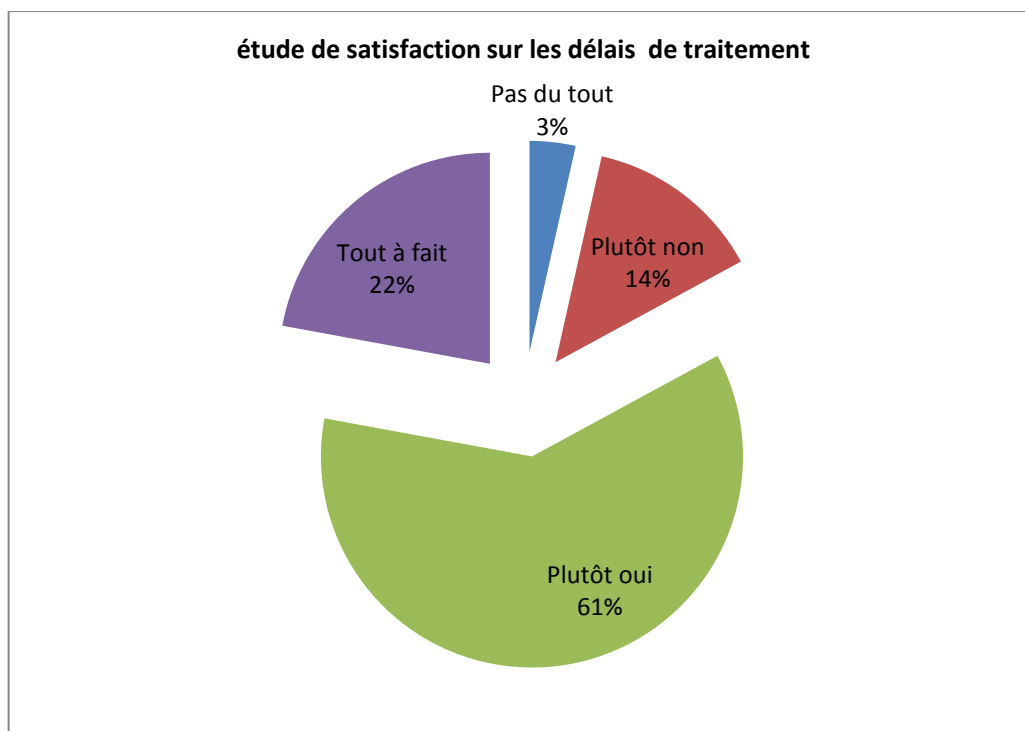
Recrutement :

Plus de 62% des lauréats du concours indiquent avoir été recrutés. 77% de ces recrutements ont été effectués par la collectivité dans laquelle travaillait déjà le candidat.

Les modalités de saisine de la commission

L'existence de la commission a été connue essentiellement, grâce aux renseignements fournis par l'organisateur du concours (50%), viennent ensuite internet (moteur de recherche) (23%) et en partage identique : le cnfpt, les collègues...(environ 6%)

Si l'employeur est cité par 2.7 % des candidats comme source d'informations, curieusement il n'apparaît toujours pas comme l'informateur privilégié (à l'identique de la précédente enquête), alors que près de 67 % des candidats ont indiqué être déjà en fonction (dont près de 80% en collectivité).

Délais de traitement :

83% des candidats sont satisfaits des délais de traitement de leur dossier par la commission.

Paradoxalement parmi les candidats qui ne sont pas satisfaits (plutôt non satisfaits), 48% reconnaissent comprendre les raisons pour lesquelles ces délais sont nécessaires.